



## Concurrence illegale pour un commerce

Par univers, le 14/07/2008 à 08:25

Bonjour je suis propriétaire d'une salle de sport que j'ai mise en vente il y a un moment une personne s'est présentée, elle a été intéressée de suite, s'est rendu à la banque voir plusieurs personnes de mon entourage s'est en quelque sorte "incrutée" dans notre entourage a rencontré mon notaire pour les démarches ect..en attendant j'avais donné ma parole à cette personne pour lui garder mon commerce j'ai perdu entre temps une vente car un couple possédait la somme mais ayant donné ma parole j'ai refusé le dossier étant presque bouclé avec ce monsieur.

Un jour nous recevons un simple mail je ne peux acheter votre salle je n'ai pas réussi à vendre ma maison pas de coup de fil rien.

J'apprends maintenant que cette personne s'installe dans ma ville et monte une salle alors que moi j'ai perdu une vente, tout cela est prouvable, banquier, notaire, acheteur ect...Juridiquement est-ce attaquable??

Je vous remercie de vos réponses.

eric